

DÉCISION DG n°2017-345 du

31 OCT. 2017

portant modification de la décision DG n°2016-107 du 7 mars 2016 portant nomination auprès de la commission d'évaluation initiale du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2016-101 du 7 mars 2016 portant création d'une commission d'évaluation initiale du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-107 du 7 mars 2016 portant nomination auprès de la commission d'évaluation initiale du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- Vu** le courriel de démission de Monsieur ALBIN (Nicolas) en date du 25/09/2017.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin à compter du 31 OCT. 2017, à sa demande, au mandat de Monsieur ALBIN (Nicolas).

Article 2 : Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 OCT. 2017

Eric DÉLAS



Directeur général adjoint